



MAIRIE  
DE  
**BRISCOUS**  
64 240

**Arrêté interdisant le stationnement au droit du chantier et  
réglementant la circulation sur la VC n°12 dite Landa Handia  
N° A11-2025**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur la VC n°12 dite Landa Handia, **du mercredi 22 janvier 2025 jusqu'au vendredi 22 mars 2025 inclus**, pour des travaux réalisés par la société DUHALDE.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Les travaux de renouvellement des réseaux AEP sont prévus sur la VC n°12 dite Landa Handia, **du mercredi 22 janvier 2025 jusqu'au vendredi 22 mars 2025 inclus** de 8h à 17h30 (voir plan de localisation ci-joint).

**Par conséquent, la circulation sera réglementée par des panneaux mis en place par la société indiquant un rétrécissement de la chaussée. L'accès des riverains sera maintenu.**

**La société devra prendre contact avec le responsable des services techniques M. Laurent DUPUY au 06.08.63.45.32 avant de débiter les travaux pour l'état des lieux de la chaussée ainsi qu'à la fin du chantier.**

**ARTICLE 2 :** La société DUHALDE, représentée par Mr Bastien DUHALDE (conducteur de travaux), 64480 USTARITZ effectuant les travaux, devra mettre en place les panneaux appropriés pour la signalisation et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

**ARTICLE 3 :** Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société DUHALDE d'Ustaritz,
- le responsable des services techniques

BRISCOUS le 21 Janvier 2025

Le Maire,

Pascal JOUOU



Téléphone : 05.59.31.70.90    Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : [mairie@briscous.fr](mailto:mairie@briscous.fr)

Site : <http://www.briscous.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>